

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

7 FEVRIER 2008

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Constitution de
servitude au profit du
Syndicat
Intercommunal pour
l'Assainissement de la
Région de Saint-
Germain-en-Laye**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 8 février 2008
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 22 février 2008
et qu'il est donc exécutoire.

Le 22 février 2008

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Mathieu LHERITEAU

L'an deux mille huit, le 7 février à 21 heures, le Conseil
Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par
Monsieur le Maire le 31 janvier deux mille huit, s'est réuni à
l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la
Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame CROS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN,
Monsieur BERLIE, Madame DESCHAMPS, Monsieur
PIVERT, Monsieur DERCHÉ, Madame RICHARD, Monsieur
AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame
MARGOT-MALARD, Monsieur SCHAEFFER, Monsieur
TASSEL, Monsieur MOREL, Madame CADOREL, Monsieur
HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE,
Madame BOISSERIE, Monsieur PRIOUX, Monsieur
GARNIER, Madame ROCCHETTI, Madame GENDRON,
Monsieur RAVEL, Monsieur FAVREAU, Madame
ROUGNON, Madame SALHI, Monsieur CHARREAU,
Monsieur LAURENT, Madame FRYDMAN, Monsieur
BINET, Monsieur LEBRAY, Madame GOMMIER, Madame
USQUIN

Avaient donné procuration :

Madame FUCHS à Madame DESCHAMPS
Madame ALLARD à Madame RICHARD
Monsieur de la LANDE de CALAN à Monsieur SOLIGNAC
Madame ISAAC-de LEMOS à Monsieur LAURENT

Secrétaire de Séance :

Madame MAUVAGE

OBJET : CONSTITUTION DE SERVITUDE AU PROFIT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

RAPPORTEUR : Monsieur DERCHE

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Par délibération du 14 décembre 2006, le Conseil Municipal a choisi le parti d'aménagement du Parc de la Maison Verte.

Le 4 octobre 2007, le Conseil Municipal a approuvé les opérations de classement/déclassement destinées à faciliter le fonctionnement de l'école pendant la durée des travaux et à procéder aux découpages des emprises foncières définitives de l'opération.

Il a fallu attendre la démolition des bâtiments de l'ancienne blanchisserie pour faire intervenir le géomètre chargé de procéder aux divisions des parcelles concernées. A cette occasion, le géomètre a également établi le tracé exact du réseau d'assainissement appartenant au Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye (S.I.A.).

Il est indispensable d'intégrer une servitude de passage de canalisation en souterrain dans les actes de propriété de la Ville de Saint-Germain-en-Laye, conformément au plan annexé. Ensuite, la partie des terrains vendus à SODEARIF pour la construction des 160 logements du Parc de la Maison Verte sera grevée de la même servitude pour la partie des canalisations concernées. Il est à noter que la Ville a exigé que les regards soient toujours accessibles.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute convention relative à la constitution de la servitude de passage des canalisations du S.I.A., tant sur les parcelles appartenant à la commune relevant de son domaine privé et qui seront cédées à SODEARIF, que sur le domaine public communal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ADOpte, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,
Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseillère Régionale d'Ile-de-France



Roselle CROS

